



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 PINEY

Extrait des délibérations du Bureau syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET : Avenant n° 3 au marché d'accompagnement de la révision de la Charte

**DATE DE LA
CONVOCATION**
4 octobre 2023
DATE D'AFFICHAGE
4 octobre 2023

NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Bureau : 18
En exercice : 18
Présents : 5
Votants : 5
+ 8 pouvoirs

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le

et publication ou
notification
du

L'an deux mille vingt-trois, le vingt octobre à 9 h 30 les membres du Bureau syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la Maison du Parc 10220 Piney sous la présidence par intérim de Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Vice-Présidente, Conseillère régionale, Maire de Vendevre-sur-Barse.

ETAIENT PRESENTS

Mme Isabelle HELIOT-COURONNE, Conseillère régionale, avec les pouvoirs de M. Philippe BORDE et M. Maxence MEUNIER

Mme Marielle CHEVALLIER, Conseillère départementale, Maire de Vendevre-sur-Barse avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et Mme Claude HOMEHR

M. Marc SEBEYRAN, Troyes Champagne Métropole

Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire de Lusigny-sur-Barse, avec les pouvoirs de M. Alain CHENET et M. Gilles JACQUARD

M. Gilles LOYER, Maire-adjoint de Mesnil-Saint-Père, avec les pouvoirs de M. Patrick DYON et M. Hervé CHAMBON

Vu l'avis du Conseil Scientifique du Parc relatif la modification envisagée du périmètre du Parc naturel régional du 22 août 2019,

Vu la délibération sur le lancement de la révision de la Charte du PNR du Comité syndical du 22 septembre 2020,

Vu la délibération sur la Procédure de révision de la charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient de la Commission Permanente du Conseil Régional n° 21CP-1167 du 23 avril 2021,

Vu le rapport et l'avis d'opportunité sur la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient du Bureau de la Fédération Nationale des Parc Naturels Régionaux Français du 8 décembre 2021,

Vu l'avis sur l'opportunité du renouvellement du classement du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et son extension de la Commission des Espaces Protégés du Conseil National de la Protection de la Nature du 13 décembre 2021,

Vu l'avis d'opportunité sur la révision de la Charte de la Préfète de Région du 18 février 2022,

Vu la délibération sur l'adaptation du périmètre d'étude suite à l'avis d'opportunité de la Préfète de Région du Comité syndical du 28 mars 2022,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offre du 25 juin 2021,

Vu la délibération portant attribution du Marché n° 2021-4 pour l'accompagnement à la révision de la Charte du PnrFO du Bureau syndical du 2 juillet 2021,

Vu l'avenant n° 1 du marché relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient présenté au Bureau 16 septembre 2022 introduisant la modification du montant du marché,

Vu l'avenant n° 2 du marché relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient présenté au Bureau 5 mai 2023, introduisant la prolongation du délai du marché,

Le Bureau syndical, dans sa séance du 25 juin 2021, avait confié la réalisation du marché relatif à

l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient portant numéro 2021-4, au groupement conjoint composé de :

- Mandataire : INDDIGO - 8 rue des Dominicains-54000 NANCY Tél. 03 83 18 39 39-Fax. 03 83 18 39 38-Email.inddigo@inddigo.com- SIRET : 402 250 427 00091
Siège social : 367 Avenue du Grand Ariétaz – CS 52401 – 73024 CHAMBERY CEDEX
- Co-traitant : Atelier PASSEURS Paysagistes Concepteurs DPLG Tél : 0699619090 / 0667408257
Mail : passeurspaysagistes@gmail.com SIRET : 51506648800047 19 rue de Metz - 33000 BORDEAUX - Siège social 282 rue d'Ornano-33000 BORDEAUX 113 Place St Léger-73000 CHAMBERY

En raison de retards accumulés lors des différentes phases de la procédure de révision de la Charte, ainsi que le rallongement du temps de validation politique décalant de manière significative le planning initial de l'ensemble de la procédure, le Syndicat mixte souhaite prolonger par voie d'avenant n° 3 les délais de réalisation de la mission de 12 mois, soit du 6 décembre 2023 au 6 décembre 2024.

Le Bureau syndical décide à l'unanimité de :

- approuver l'avenant n° 3 au marché relatif à l'accompagnement à la révision de la Charte du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient (en annexe) ;
- autoriser la Vice-Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette action.

La Vice-Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.



Isabelle HELIOT-COURONNE
2023.11.27 12:25:01 +0100
Ref:20231024_152401_1-1-O
Signature numérique
Par absence et par délégation,
le 1er Vice-Président

Isabelle HELIOT-COURONNE